

TARIFS ANNUELS 2022/2023



Tarifs votés en Conseil d'Administration de l'OGEC le 31 mai 2022 et révisables chaque année

LYCÉE	CONTRIBUTION DES FAMILLES
2 nd e Générale et Technologique	990 €
BAC GÉNÉRAL	
1 ^{ère} et Terminale Générale	990 €
BAC TECHNOLOGIQUE	
1 ^{ère} et Terminale Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	1050 €
1 ^{ère} et Terminale Sciences et Technologies de la Santé et du Social	1050 €
BAC PROFESSIONNEL	
2 nd e, 1 ^{ère} et Terminale Bac Professionnel	1025 €
3 ^{ème} Prépa-métiers	770 €

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	CONTRIBUTION DES FAMILLES
BTS Support à l'Action Managériale	1200 €
BTS Comptabilité et Gestion	1200 €
BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social	1400 €
BTS Biotechnologies	1700 €
BTS Économie Sociale Familiale	1700 €
DE Conseiller Économie Sociale Familiale	1700 €

INTERNAT	CONTRIBUTION DES FAMILLES
Les montants tiennent compte des semaines d'absences pour stages et vacances scolaire	
Résidence lycéenne (formule hébergement + petit déjeuner + diner)	
2 nd e Professionnelle/3 ^{ème} Prépa-Métiers	3150 €
1 ^{ère} et Terminale Bac Professionnel	3050 €
2 nd e, 1 ^{ère} et Terminale Bac Général et Technologique	3350 €
Résidence Étudiante	
Formule hébergement + petit déjeuner + diner	3490 €
Formule hébergement + petit déjeuner	2800 €



RESTAURATION (tarifs susceptibles d'être modifiés)

	TARIFS
Self	6,65 €
Formule cafétéria	6,20 €
Diner, si non inclus dans le forfait	6,30 €

LES REDUCTIONS

Pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au lycée :

- 10% sur la contribution familiale du 2ème enfant
- 20% sur la contribution familiale du 3ème enfant

LES AIDES

LES BOURSES NATIONALES DE LYCÉE

Les demandes se font dans l'établissement d'origine entre le 1er janvier et le 31 mai de l'année scolaire précédente. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Mme Chatel (annechatel@talensac.com).

LE FONDS SOCIAL LYCÉEN

Sous condition de ressources, les dossiers se feront en octobre 2022.

GRATUITÉ DES LIVRES SCOLAIRES

Les livres sont mis gracieusement à disposition des élèves avec l'aide de la Région des Pays de la Loire. Un chèque de caution est demandé en début d'année scolaire.

MODES DE REGLEMENT

- soit par prélèvement mensuel d'octobre à juin
- soit par chèque en 3 mensualités : le 05/10 - le 05/01 - le 05/04
- soit par paiement en ligne via ecole directe

